



Accueil de Loisirs

Les Marches

Projet pédagogique
à compter du 01 septembre 2026

Mise à jour en équipe septembre 2026

SOMMAIRE

Présentation ➔ **PAGE 3**

I. Les objectifs éducatifs et pédagogiques ➔ **PAGE 4**

II. Les moyens humains ➔ **PAGE 6**

A. L'équipe de direction

B. L'équipe d'animation

C. Les rôles et missions de chacun

D. Les réunions

III. Le public ➔ **PAGE 9**

1. Présentation

2. Les enfants à besoins éducatifs particuliers

IV. Les modalités d'inscription ➔ **PAGE 10**

V. Les locaux ➔ **PAGE 10**

VI. La sécurité ➔ **PAGE 11**

VII. La restauration ➔ **PAGE 13**

ANNEXES :

Page 14 et 15

*Le projet éducatif de la Communauté de Communes Cœur de Savoie
Une journée à l'Accueil de Loisirs – Les Marches*

Présentation :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence « enfance » a été transférée à la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCdS). À la suite d'une réflexion conjointe avec la commune de Porte de Savoie – Les Marches, la volonté de la CCCdS est de ne pas bouleverser profondément l'organisation des accueils de loisirs et de continuer à proposer globalement le même service aux familles.

En septembre 2018, la commune des Marches, suite au retour à la semaine de classe sur 4 jours, a transféré la compétence « périscolaire mercredis » à la CCCdS.

L'Accueil de Loisirs Enfance des Marches est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. La capacité d'accueil est de 86 enfants (habilitation accordée pour 40 enfants de moins de 6 ans, 42 de plus de 6 ans).

L'Accueil de Loisirs Enfance accueille les enfants de 3 à 11 ans, domiciliés ou non sur le territoire de la communauté de communes.

Il fonctionne :

- A chaque période de petites et grandes vacances scolaires (excepté les vacances de fin d'année)
- Les mercredis

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Enfance, conditionnée par le dépôt d'un dossier d'inscription individuel dématérialisé complet (par enfant) et l'acceptation du règlement intérieur, est valable pour l'année scolaire.

Un rendez-vous avec les nouvelles familles est organisé physiquement sur l'accueil de loisirs pour un premier échange et un début de saisie du dossier administratif. Une visite de la structure peut être également prévue avec les enfants afin de faciliter leur bien-être lors de leur première venue.

Les réservations des mercredis sont possibles en journée ou en ½ journée, avec le repas et se font uniquement via un Portail Famille, pour l'ensemble de l'année. Lorsque les journées sont complètes, les parents doivent contacter la direction par mail pour que leurs enfants soient inscrits sur liste d'attente.

Nous reprenons ensuite contact par mail si des places se libèrent au fur et à mesure de l'année.

Les réservations des vacances sont possibles uniquement en journée complète via le portail famille. Lorsque les jours sont complets, une réservation sur liste d'attente est faisable directement depuis l'espace famille.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Enfance, rédigé avec l'équipe d'animation, encadre la mise en application de nos valeurs pédagogiques et éducatives.

I. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Les objectifs pédagogiques de l'Accueil de Loisirs - Les Marches découlent du **Projet Educatif** mis en place par la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

La collectivité défend les grands principes suivants :

- La Laïcité
- La citoyenneté
- Le développement et la création de lien
- L'Egalité
- Le développement des loisirs et le rôle éducatif des encadrants

Voici donc les objectifs pédagogiques sur lesquelles nous insisterons lors de l'accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires :

A. Responsabiliser les enfants tout en développant leur autonomie

B. Développer la socialisation et la citoyenneté des enfants

C. Développer le rêve, l'imaginaire et la curiosité des enfants

D. Sensibiliser les enfants à « l'Environnement »

Les objectifs pédagogiques sont abordés en équipe en début d'année scolaire lors de la première réunion de préparation.

Les moyens mis en œuvre sont également revus et réfléchis lors des réunions en fonction de la spécificité de l'équipe d'animation et de leurs envies.

Avant tout, notre objectif principal et notre préoccupation constante sont le bien-être, l'épanouissement ainsi que la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant que nous accueillons. Il est donc essentiel que chaque enfant soit accueilli de la meilleure manière possible, dans le respect de ses besoins individuels.

Voici donc plus précisément nos axes de travail pour chaque objectif :

A. Responsabiliser les enfants et les jeunes tout en développant leur autonomie

- Permettre aux plus âgés d'aider les plus jeunes pendant la journée (par tranche d'âges)
- Favoriser l'entraide et la cohésion du groupe (enfants / animateurs)
- Permettre aux enfants de participer à la vie en collectivité et au rangement
- Laisser le choix des jeux aux enfants et leur permettre d'utiliser certains objets
- Structurer une journée afin d'apporter des repères (rituels)
- Aider les enfants à évoluer dans les gestes de la vie quotidienne en fonction de leur âge

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Inclure les enfants à tous les niveaux d'une activité : choix / préparation / menée / rangement
- Proposer des jeux de coopération plutôt que de compétition
- Mise en place de rituels sur divers temps de la journée

B. Développer la socialisation et la citoyenneté des enfants

- Proposer des activités coopératives
- Développer l'esprit critique des enfants
- Permettre aux enfants de participer à l'élaboration des plannings d'activités tout en les impliquant au maximum (surtout les plus grands)
- Permettre à chaque enfant de réaliser des activités qu'il souhaite, et ainsi se faire plaisir : proposer de nouvelles activités pour les sortir de leur quotidien
- Être à l'écoute des enfants sur leurs envies, ce qu'ils aiment : laisser proposer des activités (sondage des enfants pour une prise en compte de leurs envies)
- Favoriser la notion de groupe : développer l'inclusion
- Laisser l'enfant assumer le choix de son activité

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Grand jeu à but coopératif et non compétitif
- Constructions collectives
- Atelier d'expression corporelle : mise en place de scènes jouées par les enfants (au moment des rituels par exemple)
- Laisser le choix de l'activité aux enfants
- Inclusion de tous les enfants, aborder la différence et l'acceptation de « l'autre »
- Mise en place de règles de vie tous ensemble d'une manière participative et ludique
- Valorisation de l'entraide

C. Développer le rêve et l'imaginaire, leur curiosité

- Développer la pratique d'activités innovantes en rapport avec une thématique liée à l'imaginaire
- Valoriser les compétences des enfants dans leur apprentissage en lien avec la thématique (en proposant des activités diversifiées et complémentaires)
- Favoriser l'accès aux livres / à la lecture
- Développer leur créativité à travers des activités d'expression artistique, culturelle, corporelle, etc.
- Susciter l'envie chez les enfants de découvrir, de participer et de proposer

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- Proposition de grands jeux
- Instauration d'un fil rouge tout au long des mercredis et lors des vacances
- Mise en place de sensibilisation animée : interpréter des personnages imaginaires
- Lecture d'histoires
- Laisser la place aux enfants de rentrer dans l'imaginaire

D. Sensibiliser les enfants à « l'Environnement »

- Amener les enfants à respecter leur environnement
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : participer au tri sélectif ; favoriser le recyclage : donner une seconde vie aux objets
- Découvrir physiquement son Environnement (historique / naturel / culturel) en se promenant, en s'intéressant à la faune et à la flore par exemple

Quelques exemples de moyens mis en œuvre :

- *Inciter les enfants à trier : continuité dans la mise en place du tri sélectif de nos déchets. Les enfants iront jeter le tri fait dans nos poubelles aux conteneurs*
- *Favoriser le recyclage dans les activités manuelles*
- *Sensibiliser les enfants au gaspillage : papier / nourriture*
- *Appropriation de leur environnement proche (centre de loisirs) en les incluant dans l'aménagement des espaces d'activités*

II. Les moyens humains

A. L'équipe de direction

L'équipe de direction de l'accueil de Loisirs - Enfance est constituée :

- D'un directeur « animateur territorial », titulaire du B.A.F.D et du B.P.J.E.P.S:
Yannick CHARBONNEAU
- De deux adjointes de direction pédagogique, titulaires du B.A.F.D pour certains mercredis et certaines périodes de vacances (selon les effectifs) :
Lydie DURAND et Sabrina ROBINET

B. L'équipe d'animation

L'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs – Les Marches est majoritairement composée :

- D'animateurs / trices titulaires (temps de travail annualisé)
- D'animateurs/ trices vacataires (en Contrat d'Engagement Educatif)

Nous avons au total une équipe de 7-8 animateurs / trices répartis en :

- 4 animateurs / trices pour 40 enfants maximum âgés de 3/5 ans
- Entre 3 et 4 animateurs / trices pour 40 enfants maximum pour les 6/11 ans.

C. Les rôles et missions de chacun

1. Les animateurs :

Il est demandé à l'ensemble de l'équipe de s'inscrire dans une dynamique positive et d'être force de proposition afin d'enrichir les activités proposées aux enfants et de contribuer à l'évolution de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs n'étant pas une garderie, il est demandé aux animateurs de ne pas rester assis ou passifs en présence des enfants : **ANIMER = DONNER VIE A...**

Les animateurs ne sont pas de simples surveillants : ils accompagnent, encouragent, proposent et participent activement à la vie du groupe.

Une vigilance particulière sera portée à l'utilisation des téléphones portables. Les enfants ne seront pas autorisés à en utiliser un et l'usage des écrans sera limité au quotidien.

Il est également essentiel que chaque animateur porte une attention particulière à chaque enfant afin qu'il se sente accueilli, écouté et accompagné de la meilleure manière possible tout au long de la journée.

En résumé, voici ce qui est attendu du rôle de l'animateur :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Appliquer les objectifs pédagogiques à tous les niveaux
- Proposer des temps d'animation en cohérence avec le projet pédagogique de la structure
- Être attentif aux besoins physiques, affectifs et moraux des enfants et apporter une vigilance à chacun en se souciant de leur bien-être. Apporter également les soins « basiques » en cas de petit accident (coup, désinfection, pansements...)
- Être à l'écoute des enfants et des familles
- Savoir travailler en équipe et être force de propositions

2. Les animateurs stagiaires :

À chaque période, nous accueillons des stagiaires en formation (BAFA, BAFD, CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, etc.). L'ensemble de l'équipe, composée de la direction et des animateurs, est mobilisé afin de les accompagner au mieux dans leur parcours de formation.

Il nous paraît essentiel que chaque membre de l'équipe constitue une ressource, tant par le partage de ses connaissances que par son expérience, afin de favoriser la progression des stagiaires.

Des temps de bilan réguliers seront organisés avec la direction tout au long de la période de stage. Ces échanges auront pour objectif de guider les stagiaires, de les conseiller, de les aider à prendre du recul sur leur pratique et à mesurer leur évolution, leurs acquis ainsi que les points restant à approfondir. L'ensemble de l'équipe d'animation est invité à participer à cet accompagnement en partageant ses observations et ses conseils. Les critères d'évaluation et de validation du stage seront présentés aux stagiaires avant le début de celui-ci.

Les stagiaires BAFA et BAFD seront reçus individuellement par la direction à deux reprises : une première fois en début de stage afin de définir les objectifs et les attentes, puis une seconde fois en fin de stage pour réaliser un bilan de leur parcours et évaluer les compétences acquises.

3. L'équipe de direction (directeur et directrices adjointes)

Les missions et rôles de l'équipe de direction sont répartis comme suit :

Le directeur assure la coordination et le suivi de :

- La partie administrative de l'accueil : déclarations, inscriptions / réservations, heures et congés de l'équipe, l'organisation générale, budget, etc.
- La communication avec les familles
- L'accompagnement des directrices adjointes et des animateurs (notamment sur les projets d'animation)
- L'application du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif
- L'évaluation de chaque membre de l'équipe

La directrice adjointe assure la gestion :

- Des moyens mis en œuvre des objectifs pédagogiques par les animateurs
- De l'accompagnement et l'évaluation des animateurs
- De l'organisation du matériel pédagogique
- Du déroulement des repas et des goûters
- Impulse et donne le rythme de la journée

D. Les réunions

➤ Une fois par an :

Une réunion de préparation de l'année est prévue avant chaque cycle annuel avec l'équipe pédagogique : elle dure 5 heures : nous y voyons le rôle de l'animateur, l'évolution du projet pédagogique, de la journée type, les thématiques de l'année, etc.

➤ Tout au long de l'année :

L'équipe d'animation se réunit tous les lundis de 14h15 à 16h15.

Elles se structurent le plus souvent dans cet ordre :

1. Bilan du mercredi précédent
2. Les enfants : évolution du groupe d'enfants / cas individuels / appréciation ou non des enfants / envies des enfants
3. Projection des prochains mercredis
4. Effectifs des enfants du mercredi prochain
5. Préparation des activités

III. Le public

1. Présentation :

Les enfants accueillis à l'Accueil de Loisirs - Les Marches ont entre 3 et 12 ans. Pour être plus précis, les enfants de petite section peuvent fréquenter l'accueil même avant leur 3 ans. Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à l'aube de leurs 12 ans. Ils habitent majoritairement sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et plus particulièrement autour de la commune de Porte de Savoie (6 communes majoritairement). Le fait de ne pas résider sur le territoire n'est pas une barrière à l'inscription.

Les capacités d'accueil :

- Maximum 42 enfants pour les 6/11 ans
- Maximum 40 enfants pour les 3/5 ans

2. Les enfants à besoins éducatifs particuliers

Nous avons remarqué depuis plusieurs années que nous accueillons de plus en plus d'enfants rencontrant différentes problématiques d'ordres comportementales ou autre difficulté. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met en place des moyens supplémentaires afin de permettre à chaque enfant d'accéder aux activités de loisirs proposées dans les accueils de loisirs du territoire Cœur de Savoie.

Un document type PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut nous aider à structurer l'accueil des enfants rencontrant certaines difficultés dans le vivre-ensemble. Cela permet de cibler des objectifs conjointement réfléchis avec la famille et l'entourage sociaux-éducatif au sens large (enseignants, professionnels de la santé, acteurs éducatifs).

Selon les difficultés rencontrées par l'enfant, nous réfléchissons à la mise en place de solutions adaptées afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles : renforcement de l'encadrement, aménagement du temps d'accueil, etc. Cette démarche permet également d'identifier les différents professionnels qui accompagnent l'enfant afin de favoriser les échanges, de bénéficier de leurs conseils et d'adapter au mieux son accueil à ses besoins.

De plus, nous avons réfléchi en équipe aux objectifs pédagogiques afin de définir au mieux notre approche et de favoriser l'inclusion de tous les enfants, quels que soient leur handicap, leurs difficultés comportementales ou leurs besoins spécifiques.

Certains membres de l'équipe ont suivi une formation sur l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, intitulée « Enfant porteur de handicap ». Cette formation nous a permis d'acquérir une première approche du handicap et de mieux appréhender les besoins des enfants accueillis.

Pour les enfants bénéficiant d'une reconnaissance auprès de la MDPH, des réunions pluridisciplinaires sont mises en place à l'initiative de la DSDEN 73. Ces rencontres ont lieu deux à trois fois par an afin d'échanger, d'analyser les situations rencontrées et de définir des actions permettant à l'enfant de s'intégrer au mieux au sein du groupe « classe » ou, dans notre cas, au sein de l'accueil de loisirs.

Les parents, les enseignants, les responsables des accueils périscolaires et extrascolaires, la psychologue scolaire ainsi que, selon les besoins et les situations des enfants, des professionnels spécialisés tels que le professeur ressource TND (Troubles du Neurodéveloppement), peuvent participer à ces échanges.

Cela nous permet de gagner en cohérence dans l'accompagnement proposé et d'assurer une continuité entre les différents lieux de vie fréquentés par l'enfant.

Il est également essentiel de sensibiliser les autres enfants à l'inclusion. C'est pourquoi nous proposons des animations favorisant la coopération et l'entraide, tout en encourageant chacun à lutter contre toutes les formes de discrimination.

III. Les modalités d'inscription

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) remplissent un dossier (des pièces administratives sont à fournir), valable pour l'année scolaire.

Les parents déposent le(s) dossier(s) sur un portail famille, généralement en juin de l'année précédente. Ce dossier est ensuite valable pendant toute l'année scolaire en cours jusqu'en août de l'année suivante.

Les inscriptions sont possibles lorsque le dossier d'inscription est complet et que la participation du (ou des) enfant(s) aux activités de l'Accueil de Loisirs – Les Marches est réglée.

Les réservations pour les mercredis débutent fin juin /début juillet et sont revues tout au long de l'année si besoin.

Les inscriptions et réservations des vacances scolaires se font au fur et à mesure de l'année.

Pour les nouvelles familles, une prise de rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs est obligatoire afin de déposer et de constituer les nouveaux dossiers d'inscription. Cette rencontre permet d'échanger avec au moins l'un des deux parents, de recueillir les informations nécessaires concernant l'enfant et de proposer une visite, avec ou sans la présence des enfants.

IV. Les locaux

L'Accueil de Loisirs – Les Marches fonctionne au sein de l'Espace Bellegarde pour les 6-11 ans et à l'école maternelle Crincaillé pour les 3-5 ans.

Il nous arrive parfois de diviser le groupe des 6-11 ans en installant les 9-11 ans dans une salle qui leur est dédiée, à l'étage du bâtiment principal.

Nous accueillons donc 3 tranches d'âges : les 3-5 ans ; les 6-8 ans et les 9-11 ans.

Aussi, l'Accueil de Loisirs – Les Marches dispose à titre exclusif :

Dans l'espace Bellegarde :

- La salle d'activités dans la cour (pour les 6-11 ans) contiguë à un coin cuisine servant au stockage des goûters et des boissons
- Une salle dédiée aux 9/11 ans, à l'étage
- Le bureau de la direction
- Un espace extérieur avec un « chalet » dans lequel sont rangés ballons, trottinettes, etc

Dans l'école maternelle :

- La BCD, utilisée comme salle d'activité pour les 3-5 ans
- Hall de l'école permettant la pratique d'activités manuelles
- La salle de motricité
- La cour de l'école

En complément de tout ça, nous avons aussi à disposition :

- Une salle à vocation sportive (au-dessus de l'école élémentaire)
- La cour de récréation élémentaire et son plateau sportif
- Le restaurant scolaire situé dans l'enceinte du groupe scolaire
- Ponctuellement, l'accès aux différentes salles communales est possible

VI. La sécurité

Les enfants nous sont confiés sur différentes périodes d'accueil.

Il est de notre devoir de veiller à leur sécurité, et ceci passe bien évidemment par une vigilance et une présence constante.

L'ensemble de l'équipe est **responsable** des enfants et s'en porte garant.

Il faut donc à chaque instant faire preuve de responsabilité et de bon sens pour garantir la sécurité **physique**, **affective** et **morale** de chaque enfant.

Sécurité physique : *Tout ce qui touche au corps de l'enfant.*

- Ne pas le mettre en danger par des activités risquées
- Faire respecter les consignes de sécurité lors des déplacements hors du centre :
 - 1 animateur devant / 1 derrière
 - Porter son gilet de signalisation
 - Réfléchir au sens de la marche du groupe sur la route (être toujours visible des véhicules).
Ne pas faire traverser les enfants sans l'autorisation des animateurs, seulement une fois qu'ils sont en place sur la route...
- Ne pas courir dans les escaliers ni dans les salles d'activités
- Pas d'enfant seul
- Penser à compter, notamment lors des déplacements
- Ne pas laisser de matériel dangereux traîner (type cutter, ciseaux pointus, couteaux etc.)
- Toujours donner les consignes de sécurité avant de commencer une activité

- Repérer le terrain avant de faire un jeu extérieur au centre (ronce, pente, souches etc.)
- Pas de châtiments corporels : attention à ne pas chahuter en poussant, tapotant, jeux violents etc. Eviter au maximum tout contact physique avec les enfants, surtout les plus de 6 ans et encore plus les plus de 8 ans

Sécurité affective : *Ce qui touche au bien-être de l'enfant.*

- Être à l'écoute d'un enfant qui aurait du mal à s'intégrer
- Rester vigilant quand un enfant reste seul, à rien faire : favoriser l'inclusion
- Ne pas forcer un enfant
- Ne pas avoir un comportement menant à l'humiliation (dans le cas d'une réprimande devant le reste du groupe par exemple)
- Respecter les individualités
- Faire attention aux objets personnels (ex : doudou = le lien avec ses repères personnels)
- Attention aux moqueries (chambrier par exemple) entre enfants et aussi des adultes envers les enfants pouvant certaines fois être très mal vécues.
- Attention aux surnoms donnés aux enfants même si cela peut paraître amical ; l'adulte doit avoir une attitude exemplaire

Sécurité morale : *Ce qui touche aux principes de l'enfant, la religion, l'équilibre familiale, ses valeurs et coutumes*

- Respecter les individualités
- Ne pas faire de prosélytisme. (Zèle déployé pour répandre la foi, pour faire des adeptes, des prosélytes ; ou zèle déployé pour convertir autrui à ses idées, pour tenter d'imposer ses convictions)
- Ne pas juger un enfant (Ex : t'es nul, tu n'arriveras à rien etc.)
- Pour toute interrogation face à une problématique, ne pas hésiter à nous solliciter

VII. La restauration

La restauration est gérée par un prestataire de service : Leztroy

Ce prestataire nous livre les repas en liaison froide. Les plats sont donc réchauffés par un personnel de service mis à disposition par la Mairie de Porte de Savoie.

Il introduit au mieux des **légumes frais, de saison et en liaison courte et locale**.

Les repas s'organiseront en un seul service de **11h45 à 13h00 soit 1h15** (débarassage compris). Les animateurs mangent à table avec les enfants.

Nous attacherons une grande importance à la découverte des goûts et à la manière de servir les enfants.

Il est également crucial que les enfants se servent afin de les responsabiliser au maximum vis-à-vis de leur consommation (gâchis).

Les animateurs seront vigilants à ce que tout le monde se soit lavé les mains.

De même, nous demandons à l'équipe d'animation de porter une blouse pour leurs protections personnelles, une charlotte (et cheveux attachés) ainsi que des gants pour la manipulation des denrées.

Nous impliquerons les enfants dans le service : mise en place de la vaisselle, lecture des menus à tous les enfants/ débarassage et nettoyage.

Ce moment de repas est très important pour tout le monde, et nous souhaitons que ce repas soit un moment convivial et de plaisir. C'est pourquoi il est important de prendre le temps de manger.

Malgré les contraintes horaires qui nous sont données de par la gestion des personnels de service / ménage, nous essaierons de ne pas faire les ressentir aux enfants.

PROJET EDUCATIF

La politique enfance jeunesse s'inscrit sur l'ensemble du territoire Coeur de Savoie, à destination de la population des 43 communes.

L'action enfance jeunesse s'articule sur les différents secteurs des cantons de La Rochette, Montmélian, Chamoux et Saint-Pierre d'Albigny.

Les projets sont mis en œuvre à destination d'un public âgé de 3 à 25 ans directement par la collectivité sur les secteurs de La Rochette, Chamoux, Montmélian, Les Marches au travers des Accueils de loisirs enfance et jeunesse et par l'ACA sur le secteur de Saint-Pierre d'Albigny.

Le projet éducatif de la collectivité s'inscrit dans le cadre du vivre ensemble et d'une équité du service public rendu à la population.

La collectivité défend les grands principes suivants :

- La laïcité :

La religion relève de la sphère privée

Neutralité des agents

Le principe de laïcité est inscrit dans la loi de la république. Il se doit donc d'être respecté

- La citoyenneté :

Démocratie

Respect

Tolérance

Autonomie

Responsabilisation

Démarche participative

Implication des enfants et des jeunes dans la vie de leur territoire

Respect de l'environnement

- Développer et créer le lien :

L'action enfance jeunesse a pour objectif de créer du lien entre les différentes structures enfance jeunesse, avec les différents partenaires du territoire et les familles.

Les structures se doivent d'être ouvertes sur l'extérieur et novatrices en termes de réflexion et d'organisation de ces activités.

- L'Egalité :

Au sein de chacune des structures, il est indispensable d'encourager et de permettre la mixité :

. Sociale

. Filles / garçons

. Géographique

- Développer les loisirs et le rôle éducatif de chacune des structures :

Favoriser l'accès à tous à des loisirs divers et variés au travers de temps de détente et ludique.

L'ensemble des agents se doit d'avoir une attitude et un rôle éducatif auprès du public accueillis.

Une journée à l'Accueil de Loisirs – Les Marches

MATIN

7h30 / 9h00 :

Accueil des enfants

Activités informelles : *Petits jeux, chants, dessins...*

9h15 : Les Rituels

Humeur du jour / A voir...

Choix des activités de la matinée

9h30 / 11h15 :

Activités du programme

11h15 / 11h30 :

Accueil de ceux qui viennent pour le repas,
Départ pour la salle de restauration

11h45 / 13h00 :

Repas pris au restaurant scolaire

(Enceinte du groupe scolaire publique)

MIDI

12h45 / 13h30 :

3/5 ans : préparation à la sieste (petite et moyenne section)

6/ 8 ans et 9/11 ans :

Jeux extérieurs par tranches d'âge à l'Ecole Crincaillé

13h15 / 13h30 :

Départ des enfants qui ne restent pas l'après-midi

Activités informelles

(*Petits jeux, chants, dessins, jeux de ballons, ...*)

Temps calme 6/11 ans

Sieste pour les 3/5 ans

(*Possibilité pour des enfants plus âgés de se reposer aussi*)

Choix des activités de l'après-midi

14h30 / 16h30 :

Activités du programme

16h30 / 17h00 :

Goûter fourni par le centre

APRES-MIDI

17h00 / 17h20 : **Départ échelonné des enfants**

Rituel : Temps d'animation collectif

17h20 / 18h30 : **Départ échelonné des enfants**

Activités informelles sous forme d'atelier autonome